

Formulaire de demande pour obtenir une licence de guide touristique

Le document suivant explique les exigences pour obtenir une licence de guide touristique, tel qu'énoncées par la Loi des Parcs du Niagara et la disposition réglementaire 829. Toutes les exigences doivent être remises avec le formulaire rempli. **Les demandes doivent se faire en personne au Bureau de licences des Parcs du Niagara, à 7369 Niagara Parkway (Parc Rapidsview Park).**

Permis de Guide

Il est illégal de donner une visite guidée sur la propriété de la Commission des parcs du Niagara sans avoir une licence de guide touristique des Parcs du Niagara.

Une voiture programmée pour le tourisme doit avoir un guide avec une licence des Parcs du Niagara à bord.

Les licences de guide touristique sont valides pour toute l'année fiscale. Vous devez remettre une demande et prendre l'examen de licence de guide touristique des parcs du Niagara à tous les ans.

Les frais d'inscription sont disponibles sur notre site Web à :

<http://www.niagaraparks.com/group-tours/licensing.php>

Pour s'assurer que la demande pour obtenir une licence de guide soit approuvée, vous devez fournir l'information suivante :

- **Une demande pour obtenir une licence de guide touristique entièrement remplie.**
- **Pièce d'identité avec une photo du requérant.**
- **Frais pour obtenir une licence.** Les frais doivent être payés en comptant, par carte de crédit, par chèque ou par mandat postal (à l'ordre de la Commission des parcs du Niagara) au moment de remettre la demande. Vous ne pourrez pas être remboursé.
- **Examen de licence de guide touristique réussi (80% ou plus).** Vous devez prendre l'examen pour obtenir la licence de guide touristique au bureau de licences des Parcs du Niagara.
- **Droit légal de travailler au Canada.** Vous devez remettre une preuve de droit de travail au Canada, *ou*, vous devez déjà être embauché comme guide touristique aux États-Unis par une compagnie américaine avec des clients obtenus du côté américain. Les licences de guide touristique émises aux citoyens américains ne permettent pas au guide de travailler ou de solliciter des clients au Canada.

Les licences sont valides jusqu'au 31 décembre de l'année d'émission.

CODE DE CONDUITE

Énoncé de mission de qualité

L'objectif du mandat du *Code de conduite* est de donner aux invités une expérience positive, amicale et de qualité pendant leurs visites et leurs vacances dans la région de Niagara Falls. Nous devons faire de sorte que les visites aient une expérience amusante et sans dangers lorsqu'elles visitent un des sites naturels les plus fameux au monde et ses alentours. Nous devons transmettre l'importance historique de la région et mettre de l'emphase sur la valeur que la Commission des parcs du Niagara place sur l'entretien de ce parc. Nous voulons aussi nous assurer que les invités s'aperçoivent de la valeur de cette expérience pour les encourager à retourner à l'avenir.

Énoncé sur l'intégrité

Les professionnels en tourisme devraient être fiers et respectueux de leur compagnie, des hôtels de la région, des restaurants, des entreprises et des services de police. Ils doivent montrer un bon égard envers la Commission des parcs du Niagara, le parc et son allure, la qualité des attractions (c'est-à-dire, tous les segments de l'industrie du tourisme à Niagara Falls) et surtout, le dévouement des employés des parcs dans l'entretien de cette attraction de première classe.

On s'attend à ce que les chauffeurs et les guides respectent les directives suivantes lorsqu'ils accompagnent les invités aux Parcs du Niagara :

- Être amical et poli avec les invités aux parcs.
- Traiter tous les invités avec le respect et la considération qu'ils méritent. Par exemple : les gens plus âgés, les enfants, les personnes handicapées ambulatrices, pendant les conditions climatiques extrêmes, etc.
- Une bonne tenue vestimentaire et une image professionnelle en tout temps.
- Il est interdit de faire des commentaires qui peuvent être interprétés comme sexistes, racistes ou harcelantes d'après les lois du Canada.
- Fournir de l'information historique précise et exacte.
- Donner toute l'information, oralement ou par écrit, de manière positive et utile.
- Ne pas influencer les invités sur le protocole de pourboires de la compagnie.
- Confirmer les temps de départ aux attractions, mais éviter d'intimider les invités en leur signalant qu'ils rateront le véhicule.
- Si on le demande, donner de l'information sur les centres d'achats, les restaurants et les entreprises de manière juste et précise.
- Fournir de l'information actuelle sur les taux de change qui reflètent les frais bancaires quotidiens, s'assurer que les invités peuvent évaluer correctement la valeur des dollars américains contre les dollars canadiens.
- S'abstenir de parler mal d'une entreprise, d'un restaurant ou d'un magasin.
- Ne pas encourager les invités à utiliser Visa ou Mastercard en tant que méthode de paiement préférée. Ceci devrait être décidé par les invités.
- Conduire prudemment et attentivement en respectant les lois de l'Ontario et les pancartes affichées à travers les parcs du Niagara.
- Respecter le règlement « anti-tourner au ralenti » des Parcs du Niagara et éteindre le véhicule lorsqu'il est garé pendant plus de deux minutes.

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR OBTENIR UNE LICENCE DE GUIDE TOURISTIQUE (Veuillez écrire en caractères moulés)

NOM _____
(nom de famille) (prénom)

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE/ÉTAT _____

CODE POSTAL _____ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (____) _____

AVEZ-VOUS LE DROIT DE TRAVAILLER AU CANADA? OUI NON (SI OUI, IL VOUS FAUT LES DOCUMENTS DE VÉRIFICATION)*

ADRESSES COURRIEL (1) _____ (2) _____

INFORMATION SUR L'EMPLOYEUR (Veuillez indiquer si vous avez d'autres employeurs au verso du formulaire)

EMBAUCHÉ(E) PAR _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE/ÉTAT _____

CODE POSTAL _____ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (____) _____

TYPE DE VISITES GUIDÉES : Guides touristiques Marches Randonnées pédestres Cyclisme Vin Pêche

Autre _____
(veuillez spécifier)

J'ai reçu une copie des règles et règlements liés à cette demande de licence.
Le requérant accepte de respecter les règles et règlements de la Commission des parcs du Niagara.

DATE _____ SIGNATURE _____

* Les preuves d'admissibilité pour travailler au Canada incluent : Citoyenneté canadienne (acte de naissance, passeport canadien valide ou carte de citoyenneté canadienne), carte de résidence permanente au Canada ou permis de travail canadien avec un passeport valide.

« L'information personnelle sur ce formulaire est rassemblée sous l'autorité de la Loi des Parcs du Niagara, disposition réglementaire 829, et sera utilisée pour administrer et pour contrôler le programme de remise de licences des Parcs du Niagara. »

La licence de guide touristique doit être portée pendant les visites guidées à la Commission des parcs du Niagara et présentée aux agents d'exécution de la loi ou au personnel de gestion des autobus.

----- POUR LE BUREAU -----

Date de l'examen écrit ____/____/200__

Comptant Chèque Carte de débit/crédit

Résultat final _____

Fonctionnaire de remise de licences _____

(Admissibilité pour travailler au Canada)